

# JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

les  
**Séjours**  
d'été 2025

5/17  
ans



**saint-herblain**  
La Ville

[saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)





## Le mot du Maire

Pour que les vacances d'été de vos enfants - les fameuses grandes vacances - riment avec dépaysement et joies de la vie en groupe, pensez aux séjours d'été. Avec l'envie d'ouvrir de nouveaux horizons à tous les enfants, la Ville vous propose un large choix de séjours thématiques adaptés aux goûts et âges des enfants. Passé le moment de la séparation, ces séjours sont toujours l'occasion pour les enfants de grandir, encadrés par des professionnels et entourés de leurs camarades. Vos enfants vous remercieront toujours de ces vacances inoubliables au cours desquelles ils gagneront en autonomie et en maturité.

**Bertrand Affilé**  
Maire de Saint-Herblain  
Vice-président de Nantes Métropole



## Les contacts utiles

### Direction de l'éducation (5-12 ans)

9 rue de Charente - 02 28 25 26 39  
education@saint-herblain.fr  
Mairie de Saint-Herblain  
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex  
Ouvert lundi, mercredi et vendredi  
de 9h à 17h (en continu)  
Mardi et jeudi de 9h à 13h  
(accueil sur rendez-vous possible dès 8h)  
espace-familles.saint-herblain.fr

### Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (13-17 ans)

Le Carré des services publics  
15 rue d' Arras - 02 28 25 22 60  
inscriptions.djsas@saint-herblain.fr  
Mairie de Saint-Herblain  
DJSAS - BP 50167  
2 rue de l' Hôtel de Ville  
44802 Saint-Herblain cedex  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
espace-familles.saint-herblain.fr

### Programme séjours d'été 2025

Hôtel de Ville de Saint-Herblain  
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr  
Directeur de publication :  
Bertrand AFFILÉ, Maire  
Coordination : Audrey GERBAUD,  
responsable du Pôle projets et  
supports de communication  
Maquette : Inès COLAS-SÉCHER  
Photos : Ville de Saint-Herblain,  
Freepik, Pexels, Shutterstock  
Impression : Offset 5  
1800 ex - Mars 2025



# Sommaire

Les séjours 5/6 ans (MS, GS) .....	4
Les séjours 7/9 ans (CP, CE1, CE2) .....	5
Les séjours 10/12 ans (CM1, CM2, 6 <sup>e</sup> ) .....	10
Les séjours 13/17 ans (à partir de la 5 <sup>e</sup> ) .....	16
Règlement à l'usage des familles .....	18
Les tarifs .....	20
Les modalités pratiques .....	20
La fiche de pré-inscription 5/12 ans .....	22
La fiche de pré-inscription 13/17 ans .....	23

## L'équipe de direction des séjours 5/12 ans

Les séjours sont encadrés, pour la majorité, par les équipes qui travaillent toute l'année dans les accueils périscolaires et les accueils de loisirs de la Ville.

Cela permet d'assurer une continuité éducative et d'apporter une garantie quant à la qualité de l'encadrement des enfants dans un cadre sécurisé.

Cet été les directrices et directeurs de séjours seront :

### Camille COQUILLAUD

Responsable de site au groupe scolaire Bernardière

### Gaëtan DUBOSC

Responsable éducatif au groupe scolaire Jacqueline Auriol

### Clément ELAIN

Responsable éducatif au groupe scolaire Grands Bois

### Léa GOURDON

Responsable éducative au groupe scolaire Sensive

### Audrey LUCAS

Responsable éducative au groupe scolaire Crémeterrie

### Marina PALINEDAGA

Animatrice enfance au groupe scolaire Jacqueline Auriol

### Clara PLAINE

Animatrice environnement

### Louna PORTEBOIS

Animatrice enfance au groupe scolaire Joli Mai

### Nina CHEVALIER

Responsable éducative au groupe scolaire Nelson Mandela

**À noter : le programme des séjours est donné à titre indicatif. Les activités sont susceptibles de varier en fonction des contraintes météorologiques ou des imprévus en lien avec les prestataires.**



La Ville de Saint-Herblain est soutenue financièrement par la CAF de Loire-Atlantique dans le cadre des séjours organisés sur le temps extrascolaire.

Pour  
tous les séjours  
5/12 ans, voyage en  
car au départ de  
Saint-Herblain

Complexe sportif  
du Val de Chézine,  
rue du Zambèze



## LE DROIT AUX LOISIRS POUR TOUS LES JEUNES

**La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités.**

À ce titre, elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers un Protocole d'accueil individualisé (PAI séjours) en lien avec le projet du séjour, défini par les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis en contact avec le service qui organise les séjours.

# Séjours

## 5/6 ANS

5 ans révolus

Moyenne section  
Grande section

## Mon doudou part à la ferme

Du 7 au 11 juillet - 12 places (5 jours)

Du 15 au 18 juillet - 12 places (4 jours)

**Cambron (44) - Domaine de la Ducherais**  
En chambre, pension complète

Vous vivrez une semaine au sein du domaine de la Ducherais auprès des animaux de la mini-ferme et du centre équestre. Vous pourrez découvrir le monde équin en montant à dos de poney et en apprenant les techniques de soin. Durant votre séjour, vous vivrez entourés d'animaux et vous participerez à plein d'activités sur le thème de la nature.

Alors, enfiler vos bottes et venez nous rejoindre pour de superbes vacances.



Pré-inscriptions  
jusqu'au dimanche  
6 avril inclus

## Mon doudou part à la mer



Du 18 au 22 août - 14 places (5 jours)

**Sarzeau (56) - Centre « La Maison du Golfe »**  
En chambre, pension complète



Hébergés dans le centre « La Maison du Golfe », vous pourrez profiter de l'air du bord de mer, de la plage et du charme du village de Saint-Jacques à Sarzeau. Les petits habitants de la mer n'auront plus de secret pour vous après votre sortie « pêche à pied » et votre séance de land art avec les éléments laissés par la mer. Vous participerez à des jeux et des veillées proposés par l'équipe d'animation.

# Séjours

**7/9 ANS**

**CP - CE1 - CE2**



## De la ferme à la nature

**Du 7 au 11 juillet - 20 places (5 jours)**

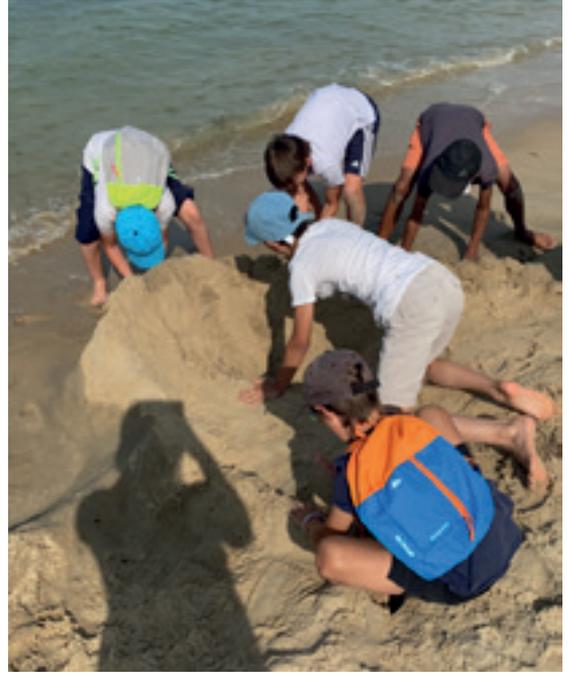
**Du 15 au 18 juillet - 20 places (4 jours)**

**Campbon (44)**

**Domaine de la Ducherais**

**Sous tente, pension complète**

Vous aimez jouer les explorateurs ? Ce séjour est fait pour vous. Vous découvrirez l'univers de la ferme et apprendrez à prendre soin des animaux ainsi qu'à vivre avec eux. Vous pourrez aussi vous amuser avec vos amis lors d'activités créatives autour de la nature en profitant des grands espaces du domaine. L'équipe proposera des grands jeux, des activités manuelles, sans oublier les incontournables veillées.



## À la découverte du bord de mer

**Du 7 au 11 juillet - 18 places (5 jours)**

**Notre-Dame-de-Monts (85)**

**En camping, sous tente, en bordure de plage**

*Une attestation de natation (test d'aisance aquatique) est demandée.*

Préparez-vous à vivre de superbes aventures dans cette station balnéaire sur la côte Vendéenne. Entre balades en bateau au cœur de l'océan et moments de détente sur le remblai, ce séjour vous offrira de beaux souvenirs. Vous découvrirez tout un monde entre mer et nature à Biotopia, le centre qui vous ouvre les portes de la forêt et du littoral. Vous pourrez aussi vous détendre sur le sable fin, profiter des baignades et des jeux de plage ainsi que participer à des animations et veillées créées spécialement pour vous.

7/9 ans

## Sur les traces des animaux

Du 7 au 11 juillet - 18 places (5 jours)

Du 21 au 25 juillet - 18 places (5 jours)

La Flèche (72)

Sous tente, en camping

Votre séjour sera rempli d'amusement et d'aventure. Vous aurez l'occasion de passer deux journées au parc zoologique de la Flèche à la découverte des animaux. Lors d'une journée, vous serez accompagnés d'un guide qui vous transmettra les secrets du lieu et de ses habitants. Vous pourrez aussi vous détendre à la base de loisirs du lac de la Monnerie, avec sa plage de sable fin, parfaite pour se reposer. Enfin, l'équipe d'animation vous organisera des jeux, des activités et des veillées pour que votre séjour soit incroyable.



## Sur la piste des loups

Du 7 au 11 juillet - 18 places (5 jours)

Brûlon (72)

Sous tente, sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »



*Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives.*

Pendant votre séjour, vous vivrez des moments inoubliables entre amis. Au programme : des activités amusantes comme la manipulation de la sarbacane, où vous apprendrez à viser avec précision, la cani-rando, pour partir à l'aventure avec les chiens, ou encore le mountain board, pour vous amuser sur des terrains de glisse. Vous aurez aussi l'opportunité de vivre un face-à-face unique avec les loups, un moment magique et impressionnant. L'équipe d'animation vous guidera tout au long de ces activités pour que vous vous amusiez et que vous passiez un séjour exceptionnel.

7/9 ans

## À pas de loup

Du 18 au 22 août - 18 places (5 jours)

Brûlon (72)

Sous tente, sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »

*Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique).*

Prêt à vivre une aventure épatante ? Pendant votre séjour, vous vivrez des moments mémorables avec des activités excitantes et pleines de sensations. Vous pourrez tester vos limites avec des séances de tir à l'arc pour devenir un vrai archer, et d'escalade pour prendre de la hauteur et atteindre de nouveaux sommets. Pour une aventure encore plus sauvage, vous ferez une cani-rando, une sortie unique avec les chiens, et vous vivrez un face-à-face incroyable avec les loups. L'équipe d'animation sera là pour vous guider et rendre chaque moment inoubliable.



## Les arts aux champs

NOUVEAU

Du 15 au 18 juillet - 18 places (4 jours)

Saint-Lézin (49)

Sous tente

Préparez-vous à vivre un été génial et rejoignez-nous pour un séjour super amusant. Des propositions au choix pour chaque enfant : ateliers musique pour devenir un vrai artiste, cirque dans le grand chapiteau pour vous amuser en équilibriste, bricolage pour laisser parler votre imagination et atelier cuisine où vous préparerez des plats avec des produits locaux. Un séjour plein d'activités artistiques, de découvertes et de bons moments à partager avec d'autres copains. En participant à ce séjour, vous deviendrez aussi un ambassadeur de la planète. Vous apprendrez des astuces pour protéger l'environnement dans la vie quotidienne, que ce soit en réduisant les déchets, en économisant l'eau ou en prenant soin du potager.



7/9 ans

## Aventure et fun NOUVEAU

Du 15 au 18 juillet - 18 places (4 jours)

La Rincerie (53)

Sous tente, en camping

Cet été, préparez-vous à vivre un séjour rempli de défis et de fun. Au programme, des activités géniales comme l'escalade, où vous pourrez grimper et vous dépasser tout en apprenant à prendre confiance en vous. Vous pourrez aussi participer à une course d'orientation, une activité qui vous fera explorer la nature, résoudre des énigmes et trouver votre chemin avec une carte et une boussole. Et si vous aimez les jeux en plein air, vous adorerez le discgolf, un sport idéal pour s'amuser et exercer son adresse, où vous devrez lancer un frisbee dans des cibles. Ce séjour est l'occasion de vous faire de nouveaux amis, de vivre des moments inoubliables et de vous amuser tout en apprenant de nouvelles choses.





# Séjours

## 10/12 ANS

CM1, CM2, 6<sup>e</sup>

### L'éco-camp NOUVEAU

Du 7 au 11 juillet - 20 places (5 jours)

Saint-Lézin (49)

Sous tente, en camping



Venez vous amuser et exprimer votre créativité lors d'une semaine de vacances pleine de surprises où vous vivrez un séjour écolo et participatif.

Vous aurez le choix de faire votre propre programme. Vous pourrez choisir des activités telles que l'atelier musique pour éveiller votre talent d'artiste, l'atelier cirque pour devenir un vrai acrobate ou l'atelier cuisine où vous préparerez des spécialités de la région avec des produits locaux. C'est l'occasion parfaite pour vous initier à de nouvelles passions ou développer des compétences originales. En participant à ce séjour, vous deviendrez aussi un ambassadeur de la planète. Vous apprendrez des astuces pour protéger l'environnement dans votre vie quotidienne que ce soit en réduisant les déchets, en économisant l'eau en prenant soin du potager. Vous pourrez faire une réelle différence, même à la maison.

### Cap sur l'aventure NOUVEAU

Du 7 au 11 juillet - 20 places (5 jours)

La Rincerie (53)

Sous tente, en camping

*Une attestation de natation (test d'aisance aquatique) est demandée.*

Venez tester vos limites avec la planche à voile sur l'étang et ressentir la liberté à chaque glisse. Pour encore plus de plaisir, montez à bord du funboat avec vos amis et défiez-vous sur l'eau. Le site, en plus de son espace de baignade et ses activités nautiques, offre encore d'autres possibilités. En effet, vous pourrez aussi vous essayer au discgolf, où précision et rigolade seront au rendez-vous. Entre sport, nature et fous rires, ce séjour en Mayenne s'annonce inoubliable. Alors, prêts à relever tous les défis ?



10/12 ans

## Passion glisse

Du 7 au 16 juillet - 24 places (10 jours)

**La Tranche-sur-Mer (85)**  
Sous tente, en camping

*Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique).*

Prêts pour un séjour sportif et inoubliable à La Tranche-sur-Mer ? Au programme, plusieurs sessions de surf pour apprendre à dompter les vagues et une initiation au skateboard pour tester la glisse sur la terre ferme. Vous pourrez aussi profiter des paysages, en allant vous détendre à la plage et en participant à une croisière à l'Île de Ré qui vous permettra de découvrir le patrimoine local. L'équipe d'animation se prépare aussi à vous accueillir et à organiser des veillées géniales et des jeux sur la plage pour profiter de chaque journée du séjour.



## Sensations fun

Du 11 au 14 août - 20 places (4 jours)

**Brûlon (72)**  
Sous tente, sur la base de loisirs  
« Fred Chouvier »

*Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique).*

Pendant votre séjour, vous vivrez des moments mémorables avec des activités excitantes et sportives. Vous pourrez faire le plein de sensations avec des séances de VTT où vous dévalerez les pentes tout en admirant le paysage. Si vous aimez l'eau, vous pourrez aussi profiter des baignades et faire du paddle. Pour une aventure encore plus sauvage et originale, vous ferez une cani-rando, une sortie unique avec les chiens.

10/12 ans

## Sensations aquatiques

Du 15 au 18 juillet - 20 places (4 jours)

**Notre-Dame-de-Monts (85)**

**Sous tente, en camping en bordure de plage**

*Une attestation de natation (test d'aisance aquatique) est demandée.*

Venez défier la mer en kayak et filez sur les vagues en toute liberté pour des sensations garanties. Si vous préférez la vitesse, laissez-vous emporter par le char à voile et filez sur le sable à toute allure. Et pour un maximum d'amusement en équipe, montez à bord d'un big paddle et ramez tous ensemble pour dompter l'océan ! Entre sport, soleil, plage et bonne humeur, votre séjour sera incomparable et épique.



## Excursion sauvage

Du 15 au 24 juillet - 20 places (10 jours)

**Brûlon (72)**

**Sous tente, sur la base de loisirs**

« Fred Chouvier »

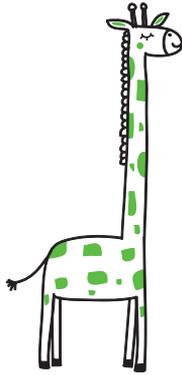
*Certificat médical ou attestation sur l'honneur nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique).*

Vous serez accueillis sur la base de loisirs pour un séjour d'aventures encadré par des animateurs passionnés et expérimentés. Après avoir découvert le site verdoyant bordé d'un étang aménagé, vous participerez à différents défis sportifs et ludiques : tir à l'arc, VTT, et escalade sur paroi rocheuse.

Les clous du séjour seront la cani-rando avec les chiens nordiques et le face-à-face avec les loups qui vous permettra de faire connaissance avec l'animal.

Baignade, activités sportives aquatiques ou manuelles, grands jeux, balades à la découverte de Brûlon et veillées au clair de lune rythmeront vos journées, sans oublier tous les moments de vie quotidienne que vous partagerez avec le groupe et l'équipe d'animation.

10/12 ans



## Zoologistes en herbe

Du 15 au 18 juillet - 20 places (4 jours)

La Flèche (72)

Sous tente, en camping

Votre séjour sera rempli d'amusement et d'aventure. Vous aurez l'occasion de passer deux journées au parc zoologique de la Flèche à la découverte des animaux. Lors d'une journée, vous serez accompagnés d'un guide qui vous transmettra les secrets du lieu et de ses habitants. Le zoo de la Flèche est l'un des plus beaux parcs animaliers de France, et célèbre pour avoir accueilli l'émission Une Saison au Zoo. Vous pourrez découvrir des animaux fascinants et vivre des moments inoubliables.

Et ce n'est pas tout : vous pourrez vous détendre à la base de loisirs du lac de la Monnerie, avec sa plage de sable fin, parfaite pour se relaxer. Enfin, l'équipe d'animation vous organisera des jeux, des activités et des veillées pour que votre séjour soit incroyable.



## Cavalcade à la Ducherais

Du 21 au 25 juillet - 20 places (5 jours)

Cambron (44)

Domaine de la Ducherais

Sous tente, pension complète

Votre séjour sera rythmé par des séances d'équitation pour découvrir le trot et le galop avec votre binôme à quatre pattes et à la crinière bien brossée. Le centre équestre n'étant pas la seule richesse du site, vous profiterez des hectares du domaine pour y faire des activités sport et nature. Vous prendrez plaisir à goûter le bon goût des légumes en allant à la rencontre d'un moulin et à exercer vos talents créatifs en prenant part à la fanfare verte. Enfin, vous participerez aux grands jeux et aux veillées que vous aurez préparés avec l'équipe d'animation. Un séjour au grand air et dynamique pour vivre des moments forts et plaisants.



10/12 ans

## Aventures en bord de mer

Du 18 au 22 août - 20 places (5 jours)

**Sarzeau (56)**

**Centre « La Maison du Golfe »**

**En camping, sous tente « Kiwi »**

*Une attestation de natation (test d'aisance aquatique) est demandée.*

Au cœur de la presqu'île de Rhuys, vous passerez votre semaine dans le parc de la Maison du Golfe, à seulement 800 mètres de la grande plage et à proximité du charmant port de pêche de Sarzeau. Pendant votre séjour, vous vivrez des aventures inoubliables avec au programme : une séance de fusée à eau, une veillée contée, la visite du château de Suscinio.

Attention à ne pas vous perdre dans le Pop Corn Labyrinthe ! Pour rendre votre séjour encore plus divertissant, l'équipe d'animation vous proposera des jeux et des veillées pleines de surprises.

À vous de jouer !





# Séjours

## 13/17 ANS

de la 5<sup>e</sup> à la Terminale  
ou équivalent

Pré-inscriptions  
jusqu'au dimanche  
30 mars inclus

## Information

Pour les séjours 13-17 ans, la Ville de Saint-Herblain fait appel à un prestataire agréé Jeunesse et Sport, spécialisé dans l'organisation de séjours.

Vous pourrez retrouver l'intégralité des informations (destination et descriptif des séjours) sur l'Espace familles et [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr), jusqu'au dimanche 30 mars.

## Activités proposées

Chaque jour, pendant 2 heures, vous pratiquerez une activité sportive, soit sous forme de stage, soit sous forme de découvertes variées. Le reste de la journée sera consacré à des sorties pour découvrir les environs, des jeux, des activités manuelles, des activités sportives complémentaires. Les baignades compléteront ce programme pour la majorité des séjours.

Chaque soir, des veillées à thème sont organisées pour clôturer la journée en beauté.

## Le site d'accueil

Les jeunes Herblinois rejoindront d'autres jeunes de leur âge venant de toute la France. Chaque lieu d'hébergement est réservé au groupe qui compose le séjour. En chambre ou sous tente, l'hébergement dispose de toutes les commodités et d'espaces d'activités sur place et à proximité (accessible à pied ou en mini-bus).

Transport en train au départ de Nantes puis transfert en car jusqu'au site.



## En juillet

### Le Var à la carte

Bauduen - Var (83) - 8 jours

#### Séjour 1

Du dimanche 6 au dimanche 13 juillet

#### Séjour 2

Du dimanche 13 au dimanche 20 juillet

#### Séjour 3

Du dimanche 20 au dimanche 27 juillet

## En août

### Aventure et détente en Auvergne

Monistrol-sur-Loire - Haute-Loire (43) - 8 jours

#### Séjour 4

Du dimanche 3 au dimanche 10 août

#### Séjour 5

Du dimanche 10 au dimanche 17 août

Description des activités page ci-contre

## À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire

## Le Var à la carte

**Bauduen (83) - 8 jours**

**En tente marabout de 8 places**

**Camping Le Lac**

**Séjour 1 : du 6 au 13 juillet**

**Séjour 2 : du 13 au 20 juillet**

**Séjour 3 : du 20 au 27 juillet**



Venez profiter sans modération de la chaleur, des cigales et des odeurs de pin et de garrigue. Idéalement situé au coeur du parc naturel régional du Verdon, Bauduen et ses ruelles étroites est un village typiquement provençal à flanc de falaise, baigné par les eaux claires du lac de Sainte-Croix.

Du lundi au vendredi, vous aurez l'opportunité de pratiquer une activité au choix (2 h / jour) : danse / trampoline / escalade (13 ans seulement) / skate et trottinette (13 ans seulement) / sports de combat / cabaret / basket (14-17 ans) / canoë kayak / sports collectifs / tir à l'arc

L'activité choisie sera la même toute la semaine.

Le reste de la journée sera ponctué d'autres animations : pratique d'une autre activité listée précédemment, grands jeux, théâtre, baignade au lac, piscine, balade, badminton, VTT... Des veillées seront également organisées tout au long du séjour.

Rythme par semaine : 5 séances de stage par semaine du lundi au vendredi (2 h par jour) et deux activités complémentaires différentes par jour.

**Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Marseille puis transfert en car jusqu'à Bauduen.**

## Aventure et détente en Auvergne

**Monistrol-sur-Loire (43) - 8 jours**

**En chambre de 2 à 5 personnes ou 10 personnes**

**Centre « Espace Beauvoir »**

**Séjour 4 : du 3 au 10 août**

**Séjour 5 : du 10 au 17 août**

Venez profiter du cadre authentique de Monistrol-sur-Loire et plus particulièrement de cet ancien corps de ferme pour pratiquer différentes activités tout au long de la semaine : quad, escalade, cani-rando, activités nautiques (voile ou kayak), courses d'orientation, laser game en extérieur, parcours aventure (pont de singe, tyrolienne...) et nuit en bivouac.

Afin de vous divertir au maximum, d'autres animations vous seront proposées en parallèle : sports collectifs, activités manuelles, tennis de table, baby-foot, grands jeux... et des veillées organisées par l'équipe d'animation.

Rythme par semaine : une activité différente majeure par jour du lundi au vendredi (2h / jour) et plusieurs activités différentes par jour complémentaires.

**Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Lyon puis transfert en car jusqu'à Monistrol-sur-Loire.**



Le règlement est disponible sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) dans la rubrique « Services et démarches »

# Extrait du règlement

## à l'usage des familles

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Saint-Herblain propose tout au long de l'année pendant les temps périscolaires et extrascolaires des activités sportives et de loisirs adaptées aux enfants et aux adolescents âgés de 3 à 17 ans :

- les accueils de loisirs à la journée et/ou à la demi-journée (mercredis et vacances scolaires)
- l'accueil périscolaire du matin à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe, l'accueil périscolaire du soir de la fin de classe jusqu'à 18h30
- la garderie du mercredi midi
- les ateliers « Accompagnement aux leçons »
- les séjours à l'occasion des vacances scolaires
- les offres de loisirs
- les stages sportifs et culturels
- les activités sportives à l'année

Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement et d'accueil des différentes activités définies ci-dessus.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Article 1 - 1 / modalités d'inscription

Pour toute inscription d'un mineur aux activités proposées par la Ville de Saint-Herblain, une fiche d'inscription doit être remplie et signée par les parents ou les responsables légaux. Cette fiche comporte notamment :

- des renseignements d'ordre général ;
- des renseignements sanitaires (allergies alimentaires ou médicamenteuses, vaccins, traitements...);
- une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. En cas de refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte ;
- l'inscription aux activités ;
- une autorisation de sortie ;
- une autorisation de photographier et filmer le mineur à l'occasion des activités, de diffuser les vidéos et/ou images où le mineur apparaît, à titre gracieux, pour une utilisation ne présentant pas un caractère commercial. Cette diffusion pourra se faire sur tout support de communication de la Ville de Saint-Herblain (site Internet, plaquette, journal, affiche...). Il est entendu que ces images et leurs utilisations ne seront ni déformées, ni détournées à des fins portant atteinte à l'intégrité morale et/ou physique du mineur.

Concernant les enfants dont l'état de santé nécessite une attention particulière (allergies, maladie chronique...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être mis en place.

**Rappel :** toute utilisation des services est subordonnée à la mise à jour du dossier enfant, via une "Fiche enfant" obligatoire chaque année scolaire.

Pour les activités proposées par la Direction des Jeunesses, des Sports et de l'action Socioculturelle (offres de loisir 14-17 ans et sports ados), une simple autorisation parentale est demandée aux familles.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée au service concerné.

L'inscription des familles aux activités proposées par les différentes directions de la Ville est conditionnée au règlement des impayés des différentes activités proposées. Les conditions de l'apurement des impayés seront déterminées après échanges entre les services de la Ville et le Centre des finances publiques de Saint-Herblain.

#### Article 1 - 2 / tarification

La tarification des activités de la Ville de Saint-Herblain s'appuie sur le quotient familial, entraînant ainsi une différenciation des tarifs, selon les revenus du foyer et la composition familiale.

Les tarifs sont fixés et votés annuellement par délibération du Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain.

#### Article 1 - 3 / paiement

Le prélèvement automatique est le moyen de paiement par défaut. Le paiement en ligne peut être utilisé comme moyen alternatif de paiement, en cas de refus des familles d'avoir recours au prélèvement automatique. Le prélèvement automatique peut être interrompu au bout de deux rejets consécutifs. Dans ce cas, le règlement de la totalité du solde de l'année devra être réalisé selon les autres modes de paiements dans les plus brefs délais.

À la demande des familles, il est possible de s'adresser aux services concernés pour mettre en place un autre moyen de paiement plus adapté à leur situation particulière.

#### Article 1 - 4 / principes de laïcité et de neutralité

Dans le cadre des principes de laïcité et de neutralité du service public, il appartient au Maire de veiller à leur application dans le fonctionnement et l'organisation quotidiens des activités proposées.

Les équipes d'animation et d'encadrement ne sauraient manifester leurs convictions religieuses, politiques, philosophiques dans le cadre de ces activités et séjours, notamment par le port de tout signe ostentatoire tendant à faire du prosélytisme, à promouvoir une croyance de quelque nature que ce soit.

Au titre de la neutralité du service public, même si les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, ceci doit se faire dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement, des impératifs de sécurité, de santé et d'hygiène.

La neutralité implique l'application des mêmes règles pour tous. Les usagers du service public ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du service ou de l'équipement au prétexte de pratiques religieuses particulières.

Les locaux seront également dépourvus de tout objet tendant à promouvoir une croyance religieuse ou toute autre forme de prosélytisme.

#### Article 1 - 5 / attitude - comportement

##### Règles de vie

Pour toutes les activités, les équipes et/ou prestataires travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant notamment des règles de vie collective à partager et respecter par l'ensemble des participants.

La participation aux activités de la Ville implique le respect des autres, du personnel, du matériel, des locaux et des véhicules de transport. Les propos injurieux ou déplacés, les actes de violence, le vol et tout comportement dangereux envers les personnes et les biens sont interdits et seront sanctionnés. Conformément à l'article R.3512-2 du Code de la Santé publique, il est interdit de fumer dans tous les locaux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail, d'activité ou de réception.

Conformément à l'article L.3513-6 du Code de la Santé publique, il est également interdit de vapoter dans les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil des mineurs ainsi que dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

La consommation d'alcool, ainsi que l'usage de produits illicites sont formellement interdits.

##### Sanction

En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par le service concerné, en fonction du motif et de la gravité du manquement. Ces sanctions peuvent être :

- un rappel aux règles de vie collective ;
- une convocation des parents ou des responsables légaux pour relater les faits d'indiscipline ;
- l'exclusion temporaire ou définitive de l'activité concernée, voire de l'ensemble des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain.

### Article 1 - 6 / responsabilités du participant

Les participants sont, sur le temps des activités et des transports allers et retours, sous la responsabilité de la Ville.

La Ville ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations matérielles des affaires personnelles des participants, cette dernière n'ayant pas la qualité de « gardienne de la chose ». En l'occurrence, ces objets sont sous la responsabilité individuelle et exclusive des participants.

Les dommages volontaires occasionnés (vandalisme, dégradations volontaires, vols...) par un mineur inscrit aux activités relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux. En la circonstance, la Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'exclure l'auteur de dommages volontaires de l'activité à laquelle il participe. Tous les frais consécutifs à des dégradations volontaires sont à la charge des parents ou des représentants légaux.

Les dommages involontaires occasionnés à un tiers en dehors des activités (bris de verre, vêtement déchiré...) relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

### Article 1 - 7 / responsabilités de l'organisateur

Les activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont organisées en concertation et en collaboration avec divers prestataires et /ou organismes. Ces derniers sont responsables de leurs propres prestations selon les statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales. Le programme des activités a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la Ville de Saint-Herblain, par exemple des défauts de financements ou un nombre insuffisant de participants.

### Article 1 - 8 / assurances

Les participants sont couverts par la garantie Responsabilité Civile de la Ville dans l'hypothèse où le dommage qu'ils pourraient subir ou occasionner serait consécutif à une faute de la Ville (défaut de surveillance, défaut d'organisation...). S'ils venaient à se blesser de leur propre fait, ce sont les organismes sociaux et assurances individuelles dont ils dépendent qui seraient susceptibles d'intervenir. Toutefois le contrat souscrit par la Ville est susceptible d'intervenir en complément de règlement d'indemnités après intervention des organismes susmentionnés et plus particulièrement pour les frais de recherche, secours et rapatriement.

Si un participant occasionne volontairement ou involontairement un dommage à un tiers, c'est le contrat Responsabilité Civile des parents ou des représentants légaux qui serait actionné pour indemniser la victime.

Il est fortement conseillé aux parents ou aux représentants légaux de souscrire auprès de leurs assureurs personnels une garantie individuelle corporelle pour leur(s) enfant(s) [les contrats de type extrascolaire sont idoines en la circonstance] incluant la garantie rapatriement pour les séjours.

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

### Article 2 - 1 / les séjours

#### Modalités de réservation

Les tarifs et les dates indiqués sont confirmés lors de la réservation.

Lors de l'attribution des places une priorité est donnée aux familles herblinoises. Les demandes des familles non herblinoises sont acceptées dans la mesure des places disponibles.

#### Paiement et annulation

Chaque réservation doit être accompagnée du règlement.

La Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé :

- au plus tard le 1<sup>er</sup> juin pour les séjours

Seuls les séjours annulés pour des raisons médicales sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation du service, sont remboursables, sous réserve que ces justificatifs nous parviennent au maximum dans les trois jours qui suivent le 1<sup>er</sup> jour d'absence (le cachet de La Poste faisant foi).

## Rapatriement

### Rapatriement médical

En cas de rapatriement médical autorisé par le médecin, la prise en charge est assurée soit par les assurances individuelles du participant soit par celle de la Ville selon les circonstances.

Tout rapatriement demandé sans justification médicale par les parents ou les représentants légaux sera à leur charge.

### Rapatriement disciplinaire

Tout comportement incompatible avec la vie en collectivité pourra entraîner l'exclusion de l'activité et de fait nécessiter un rapatriement qui sera à la charge des parents ou des représentants légaux. Si les parents ou les responsables légaux ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, la Ville prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

En cas de renvoi de l'activité proposée, aucun remboursement de frais de ladite activité ne sera effectué.

### Maladies-accidents-urgences

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité, la Ville de Saint-Herblain peut être amenée à régler au nom de l'utilisateur certaines dépenses médicales, pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé au parent ou à son représentant légal.

## DISPOSITIONS DIVERSES

### Article 3 - 1 / loi informatique, fichiers et libertés

Il est rappelé aux parents ou responsables légaux la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès et de rectification aux données informatisées les concernant, dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### Article 3 - 2 / litiges, compétence juridique

Tout litige concernant l'application du présent règlement, après épuisement des voies de recours amiables, sera porté devant la juridiction compétente.

### Article 3 - 3 / modalités d'application du règlement

Les dispositions du présent règlement sont applicables à la date du caractère exécutoire de la délibération n°2024-145 du 07/10/2024. Le précédent règlement approuvé par délibération n°2019-037 du 29/03/2019 est abrogé à cette même date. Tout participant, par le fait de son inscription et de sa participation aux activités proposées par la Ville, implique l'acceptation du présent règlement.

Les renseignements et informations contenus dans la plaquette des activités sont donnés en vertu de la législation en vigueur et sous réserve de toute modification ultérieure. Sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

Le présent règlement est disponible à la consultation publique, sur le site de la Ville et l'Espace familles et un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux. Il est remis sur demande aux usagers.

Adopté le 07/10/2024 (délibération n°2024-145)

# Tarifs des séjours

## 5/12 ans

La Ville de Saint-Herblain applique un tarif en fonction du quotient familial CAF (QF) pour le calcul de la participation des usagers à ses activités.

Le quotient familial CAF pris en compte est celui fourni à la direction de l'éducation pour l'année 2024/2025 et en vigueur au moment de l'établissement de la facture définitive du séjour (émise à l'issue du tirage au sort).

En l'absence de quotient familial, le tarif plafond est appliqué lors de la facturation. Si votre dossier n'est pas à jour, pensez à nous adresser votre quotient familial avec la fiche de pré-inscription page 22, ou contactez la direction de l'éducation au 02 28 25 26 39 pour faire calculer votre quotient familial. Le taux de participation pratiqué pour les familles (par jour et par enfant) est de 2,60 % du quotient familial. Pour calculer le coût du séjour, vous pouvez vous rendre sur le simulateur de tarifs du site de la Ville ([saint-herblain.fr/simulateur-de-tarifs](http://saint-herblain.fr/simulateur-de-tarifs)) ou appliquer la formule suivante :

**quotient familial caf X nombre de jours X 2,60 %**

## 13/17 ans



**Le coût d'un séjour est calculé sur la base du nombre de jours.**

**Pour un séjour en France, le calcul est le suivant :**

**Tarif du séjour = 2.60 % X quotient familial X nombre de jours**

Le tarif d'une journée est plafonné à 63.74 €. Pour les non-Herblinois : doublement du tarif et du plafond.

# Modalités pratiques

## Pour les 5/17 ans



Si votre enfant a besoin de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), vous devrez obligatoirement fournir lors de son inscription la page administrative du PAI Ville. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli et l'inscription sera refusée. Le PAI de l'école n'est pas applicable dans les activités extrascolaires. Vous n'avez aucune démarche à engager si vous avez déjà fourni ce PAI pour l'année 2024/2025.

Avant toute pré-inscription, vous devez constituer ou mettre à jour votre dossier famille 2024-2025. Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle pré-inscription / inscription aux services et activités proposées par la Ville.

**Pour créer votre dossier famille**, vous pouvez : prendre rendez-vous avec les services de la Ville ou créer votre dossier en ligne sur [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)

Un tarif plafond est appliqué à tous les quotients supérieurs ou égaux à 2 451 (soit 63.74 €/jour).

Pour les non-Herblinois, doublement du tarif et du plafond pour tous les séjours. Pour information, l'aide aux vacances de la CAF est prise en compte dans les tarifs ci-dessous.

### 5 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	10,4
300	39
500	65
650	84,5
1 000	130
1 500	195
Plafond 2 451	303,80

### 10 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	20,8
300	78
500	130
650	169
1 000	260
1 500	390
Plafond 2 451	607,60

### 8 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
350	72,80 €
500	104 €
750	156 €
1 000	208 €
Plafond 2 451	486,08 €

**Pour les non-Herblinois, doublement du tarif et du plafond**

**Pour préparer votre dossier en ligne**, scannez les pièces ci-dessous (format jpeg, pdf...) à joindre sur l'Espace familles.

Pièces à fournir :

- Votre livret de famille
  - Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer...)
  - Une notification de la CAF en cours de validité lors de l'établissement de votre dossier (indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial)
- Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, faites calculer votre quotient par les services municipaux, en contactant la direction de l'éducation ou la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle.
- Complétez l'ensemble des informations de la ou des fiches enfants

Chaque année, vous devez mettre à jour votre dossier famille, directement sur l'Espace familles, pour accéder aux activités de l'année scolaire suivante et pour donner votre consentement aux différentes autorisations nécessaires à l'accueil de l'enfant.

# Modalités pratiques

(suite)



## Pour les 5/17 ans

### COMMENT SE PRÉ-INSCRIRE ?

Par courrier (uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver via l'Espace familles) :

Complétez la fiche de pré-inscription jointe p.22/23 (une par enfant avec deux souhaits de séjours possibles dans l'ordre de préférence) et la retourner soit par courrier à la direction de l'éducation, 9 rue de Charente à Saint-Herblain, pour les 5/12 ans, et à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle, 15 rue d'Arras à Saint-Herblain, pour les 13/17 ans, soit la déposer sur place.

En ligne sur l'Espace familles :

1. Connectez-vous sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)
2. Sélectionnez l'enfant concerné
3. Choisissez le séjour désiré

### ANNULATION D'UN SÉJOUR

L'annulation d'un séjour est possible, sur demande écrite. En cas de désistement :

- avant le 15 mai : le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci, sans justificatif à fournir.
- entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juin : 50% du séjour sera facturé ou remboursé en cas de paiement total de celui-ci, sauf exceptions ci-dessous.
- après le 1<sup>er</sup> juin : aucun remboursement n'est possible, sauf exceptions ci-dessous.

Un remboursement pourra être effectué pour raison médicale justifiée par un certificat ou en cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville, sur présentation de justificatifs accompagnés d'une demande motivée, adressée à la Ville au plus tard 3 jours après le désistement (cachet de La Poste faisant foi).

En cas d'interruption du séjour pour cas de force majeure, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés pourra être effectué.

En cas d'annulation d'un séjour à l'initiative de la Ville et/ou en cas de force majeure (événement climatique, crise sanitaire...), un remboursement est également possible.

### INFORMATIONS FAMILLES

Au cours du mois de juin, un courrier sera adressé aux familles précisant la date et le lieu d'une réunion de présentation du séjour avec l'équipe d'animation. Un document d'information vous sera remis lors de cette réunion parents. Les enfants seront également conviés à cette rencontre.

## Pour les 5/12 ans

### ATTRIBUTION DES PLACES ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS

Merci d'indiquer le nom et prénom du ou des camarade-s avec le-s-quel-s votre enfant souhaite partir (deux maximum).

À noter : si vous choisissez deux séjours les noms doivent être identiques.

Un tirage au sort sera effectué le jeudi 10 avril 2025. Aucune attribution de place ne sera communiquée par téléphone.

Si vous êtes tirés au sort, un dossier d'inscription vous sera envoyé au plus tard le 22 avril 2025.

Pour les pré-inscriptions via l'Espace familles, le résultat du tirage au sort sera disponible au plus tard le 22 avril en consultant votre messagerie. Si votre enfant est retenu à un séjour, vous devrez alors poursuivre la procédure en ligne et fournir les documents demandés.

Vous devrez confirmer la participation de votre enfant au séjour en retournant à la direction de l'éducation, la confirmation d'inscription et les documents demandés au plus tard le 15 mai 2025. Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas pris en compte. Pour toute inscription, non confirmée à la date du 15 mai 2025, le séjour de votre enfant pourra être annulé. La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement.

### MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La totalité du prix du séjour devra être réglée au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2025**.

Le paiement en ligne, via l'Espace familles est à privilégier. Chèques à l'ordre du Trésor public ou chèques vacances. Le règlement en espèces est possible à la direction de l'éducation (9 rue de Charente - Saint-Herblain).

**Les CESU ne sont pas autorisés pour le règlement des séjours d'été.**

## Pour les 13/17 ans

### LIMITE D'ÂGE

L'inscription est possible pour tous les jeunes de moins de 18 ans. Aucune inscription ne sera acceptée pour les jeunes âgés de 18 ans et plus au moment du séjour.

### MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement avant le **1<sup>er</sup> juin**.

Ce règlement pourra être effectué via l'Espace famille, par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (15 rue d'Arras - Saint-Herblain).

Le tirage au sort sera effectué début avril. Une confirmation de votre pré-inscription vous sera transmise via l'Espace familles. Une priorité, en cas de dépassement du nombre de places, sera donnée aux Herblinois et aux jeunes qui ne sont jamais partis sur les deux dernières années.

**Il n'y a pas de confirmation de pré-inscription par téléphone.**

**L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception du règlement et des éventuelles pièces complémentaires demandées.**

Pour toute autre précision, voir l'extrait du règlement p.18 et 19.

# Séjours été 2025

Fiche de pré-inscription  
5/12 ans (5 ans révolus)



Pré-inscriptions  
jusqu'au 6 avril  
inclus

Retour à la direction de l'éducation  
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex  
ou directement dans la boîte aux lettres  
au 9 rue de Charente ou sur  
[espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)

## Séjour souhaité

Nom du séjour  
par ordre de préférence

(1) .....  
(2) .....

Dates du séjour

.....  
.....

Tranche d'âge

.....  
.....

À noter : ces souhaits seront considérés comme des inscriptions dans la mesure des places disponibles.  
Une confirmation de votre inscription retenue vous sera adressée via l'Espace familles uniquement.  
Le dossier du séjour vous sera remis lors de la réunion parents (date et lieu communiqués aux familles en juin).

Nom de l'enfant ..... Prénom .....  
Niveau de classe ..... Date de naissance ..... Code famille .....  
Nom du responsable légal de l'enfant .....  
Rue .....  
Code postal ..... Ville ..... Quartier .....  
Tél ..... Autre tél ..... E-mail .....  
Allocataire CAF oui  non  Numéro CAF .....

## À noter

Si votre enfant souhaite partir avec son frère ou sa sœur au même séjour ou avec des amis (2 maximum), merci d'indiquer leurs noms et de retourner impérativement les 3 fiches dans la même enveloppe (dont la fiche de votre enfant). Si vous vous pré-inscrivez via l'Espace familles, notez dans les informations complémentaires le nom des enfants avec qui votre enfant souhaite partir (en accord avec leurs parents respectifs).

NOMS ET PRÉNOMS  
DES FRÈRES, SŒURS OU AMI·E·S

.....  
.....

DATE ET SIGNATURE  
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

# Séjours été 2025

## Fiche de pré-inscription 13/17 ans

Pré-inscriptions  
jusqu'au 30 mars  
inclus

Retour à la direction des jeunes, des sports et de l'action  
socioculturelle BP 50167- 44802 Saint-Herblain cedex ou  
directement dans la boîte aux lettres  
au Carré des services - 15 rue d'Arras ou sur  
espace-familles.saint-herblain.fr

### EN JUILLET

			1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>nd</sup> choix
<input type="checkbox"/>	Séjour 1	Du dimanche 6 juillet au dimanche 13 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Séjour 2	Du dimanche 13 juillet au dimanche 20 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Séjour 3	Du dimanche 20 juillet au dimanche 27 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### EN AOÛT

<input type="checkbox"/>	Séjour 4	Du dimanche 3 août au dimanche 10 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Séjour 5	Du dimanche 10 août au dimanche 17 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour tous les séjours, un test de natation pour activités nautiques  
(PAN : Pratique Activité Nautique) devra obligatoirement être  
fourni aux prestataires.

2 choix possibles maximum.

### Renseignements famille

Code famille .....

Nom .....

Prénom .....

Rue .....

Code postal .....

Ville .....

Tel .....

Mail .....

*Mail obligatoire pour être contacté rapidement  
lors du traitement des inscriptions*

### Renseignements enfant

Nom .....

Prénom .....

Né·e le .....

Âge .....

Niveau de classe .....

Allocataire CAF oui  non

Numéro CAF .....

*Si non allocataire CAF, transmettre votre avis  
d'imposition 2023 sur les revenus de 2022*

### Cadre réservé à l'administration

DATE .....

CODE FAMILLE .....

DOSSIER COMPLET OUI  NON

AR FAIT LE .....

DATE ET SIGNATURE  
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

